

## FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

Le service de restauration du lycée Bonaparte fonctionne sur la base du système de la **tarification au repas**.

**Paiement et réservation** préalable du repas présentent un caractère **obligatoire**.

À défaut, il ne sera pas possible de déjeuner au lycée.

Ces opérations s'effectuent **en ligne** (non exclusif pour le paiement), en accédant à son espace personnel (**Espace Famille Restauration**) via :

- l'ENT ATRIUM (rubrique *Service de restauration* → *Espace Famille Restauration*) pour les élèves et commensaux du lycée Bonaparte ;
- le site internet du lycée pour les personnes extérieures (stagiaires de la formation continue, divers hôtes de passage, etc.).

**ATTENTION :** Les nouveaux élèves et étudiants ne disposant pas encore de leurs codes d'accès à l'ENT ATRIUM (secondes, etc.) procéderont au règlement préalable de leur repas auprès du service d'intendance soit par chèque (libellé à l'ordre de *l'Agent comptable du lycée Bonaparte*) soit en espèces. A défaut, ils ne seront pas autorisés à se restaurer.

En revanche, ils seront exemptés de réservation jusqu'à remise de leurs codes d'accès à l'ENT ATRIUM.

## L'ACCES A LA DEMI-PENSION

Par l'intermédiaire d'un système de lecture de code-barres dématérialisé (smartphone) ou papier. Ce code-barres peut être téléchargé ou imprimé sur l'ENT ATRIUM (rubrique *Service de restauration* → *Espace Famille Restauration* → *Mon badge*).

Les codes-barres sont nominatifs et restent valables durant toute la scolarité.

L'accès au réfectoire est soumis à la présentation du code-barres et d'une réservation de repas pour le jour même.

## LE PAIEMENT

Le compte repas doit être **suffisamment approvisionné** pour procéder à la réservation du repas.

**Pas d'argent sur le compte repas = Pas de réservation possible**

Pour les élèves : le coût d'un repas est de **4,30 €**, avec un minimum de 5 repas à créditer.

Pour les commensaux : le coût d'un repas est déterminé sur la base de l'Indice Nouveau Majoré (INM) de rémunération, avec un minimum de 5 repas à créditer.

Les moyens de paiement acceptés par le lycée sont les suivants :

- Le **paiement dématérialisé, en ligne** (crédit du compte opéré sans délai) ;
- Le **chèque**, établi à l'ordre de *l'Agent comptable du lycée Bonaparte* (crédit du compte opéré avec un délai moyen de 72 h) ;
- Les **espèces** à la caisse à l'intendance contre remise d'un reçu (délai d'approvisionnement du compte repas conditionné aux plages d'ouverture au public du service d'intendance).

- Le cas échéant, la bourse nationale de lycée.

*En cas de gêne financière passagère ou durable, le responsable légal ou l'élève majeur peut formuler une demande d'aide au titre des fonds sociaux : dossier disponible en version dématérialisée sur ATRIUM ou à retirer à l'intendance ou auprès de l'assistante sociale.*

## LA RESERVATION

A partir du moment où le compte repas est suffisamment approvisionné (solde suffisamment créditeur), la **réservation** est possible.

La **réservation** est obligatoire pour pouvoir déjeuner.



**SANS RESERVATION, IL NE SERA PAS POSSIBLE DE SE VOIR DELIVRER UN PLATEAU ET UN REPAS !!!**

La réservation s'opère exclusivement en ligne.

Il est possible de réserver ses repas jusqu'à 60 jours à l'avance et au plus tard jusqu'à 07h15\* pour le jour même.

Parallèlement, l'annulation de réservation est possible jusqu'à 07h15\* pour le jour même.

Les repas réservés non consommés sont « facturés », comptabilisés et ne font l'objet d'aucun remboursement ni report, sauf cas de force majeure soumis à validation du service intendance (sur remise ou transmission au service d'intendance d'un justificatif officiel sous 72h).

*\* Horaires susceptibles d'évolution.*